

Annexe

Conseil métropolitain des 29 et 30 janvier 2024

Objet : Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Programme général, appui à la rénovation énergétique de l'habitat, animation du fonds air bois et éducation à l'eau - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2024

I – BILAN SYNTHÉTIQUE ANNÉE 2023

1° - Programme général d'activités

À fin septembre 2023, les principaux indicateurs pour l'année 2023 sont les suivants :

- communication web et réseaux sociaux : 49 visites par jour du site internet, 6 838 abonnés aux réseaux sociaux (contre 5 856 en 2022), 3 communiqués de presse, 3 newsletters envoyées aux professionnels, 8 newsletters envoyées aux particuliers,
- événementiels : 600 personnes sensibilisées sur 19 événements en visio, 4 585 personnes touchées sur 80 événements en présentiel,
- Déclics énergie : 178 foyers actifs à la 13^{ème} édition (objectif fixé à 140), pour une moyenne de 14 % d'économie d'énergie cette dernière saison de chauffe (contre 10 % l'année précédente),
- Défi class'énergie : 22 classes d'écoles primaires accompagnées en 2021-2022 (dont 14 par l'ALEC, les autres par OIKOS et HESPUL), soit plus de 300 élèves, 2 collèges accompagnés (sur un objectif de 5).
- Espace Conseil : 7 472 actes d'information, 764 actes de conseils personnalisés, 134 nouvelles copropriétés conseillées jusqu'à l'audit (ces actions pouvant alors déboucher sur celles de la plateforme Ecoréno'v) et 87 nouvelles copropriétés accompagnées jusqu'à la maîtrise d'œuvre, pour les maisons individuelles, ce sont, notamment, 110 nouveaux audits accompagnés,
- accompagnement des communes : 4 communes mobilisées sur TETE CAE ou Climat Pratic (sur un objectif de 10) mais une seule commune nouvelle engagée, 3 communes accompagnées hors Climat Pratic – objectifs non atteints,
- 83 conseils hotline aux acteurs de la maîtrise d'œuvre pour les référentiels de construction durable et 7 opérations d'aménagement accompagnées,
- prime éco-chaleur : 53 nouveaux projets qualifiés, 47 projets accompagnés, 18 projets déposés (demande d'aide d'investissement).
- CHARME : 2 réunions de groupement organisées, 15 expertises auprès des membres du groupement (conseils CCTP, relecture audits, information décret tertiaire...), 5 études réalisées ou en cours (HCL avec un audit sur le centre de biologie Nord, CH du Vinatier avec un audit énergétique d'ensemble, LMH avec 2 audits en cours, CH de Saint Cyr avec une étude faisabilité chaufferie bois), 1 opération de rénovation en cours (HCL / rénovation thermique de la façade de l'hôpital Pierre Wertheimer).

2° - Appui à la plateforme Ecoréno'v

La montée en charge de la plateforme Ecoréno'v, depuis son lancement en 2015, s'est traduite par plusieurs résultats significatifs. Notamment, au 30 septembre 2023, on décompte près de 25 262 logements financés par la Métropole pour des travaux de rénovation énergétique, dont 23 373 par le dispositif Ecoréno'v. De plus, la Métropole de Lyon a financé 1 062 demandes de subventions pour des audits énergétiques et 151 demandes de subventions pour une aide à la maîtrise d'œuvre.

Cet appui s'est, notamment, traduit en 2023 par :

- un appui en matière de communication via la production de fiches de site, de newsletters, de contenus sur les réseaux sociaux et de vidéos
- un nouveau site internet de l'association à destination du grand public et des professionnels, la création de podcasts
- l'instruction technique des demandes de subventions adressées à la Métropole qui ont connu de nouveau une forte montée en charge (chiffres au 1^{er} octobre 2023) :
 - En maison : 87 instructions d'audits en 2022 contre 181 fin 2022, 15 instructions maîtrise d'œuvre (18 fin 2021), 106 instructions de travaux en maison contre 93 fin 2022 ;
 - En copropriété : 44 instructions d'audit contre 55 fin 2022, 52 instructions maîtrise d'œuvre contre 62 fin 2022, 25 instructions de travaux en copropriété en octobre 2023 contre 14 fin 2022,

- Le parc social continue sa montée en charge, avec près de 15 nouvelles opérations financées par Ecoréno'v, contre 15 opérations fin 2022.
- la contribution à l'évolution d'Ecoréno'v parc privé (délibération en décembre 2023) à la fois par le biais de propositions concrètes d'améliorations des process et des règlements d'aides financières de la Métropole (articulation avec les évolutions réglementaires nationales, biosourcés, confort d'été, petites copropriétés, suivi des consommations post travaux, etc.).
 - la poursuite du travail de suivi et analyse des données de consommation avant/après travaux,
 - l'animation de la filière professionnelle aux côtés de la Métropole, autant dans le champ de la copropriété (syndics, architectes, bureaux d'études techniques et maîtres d'œuvre, banques, etc.), qu'auprès des acteurs qui interviennent plus directement dans le champ de la maison individuelle (fournisseurs de matériaux, architectes, fédérations du bâtiment, banques, etc.),
 - la poursuite du partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône Métropole pour orienter qualitativement les porteurs de projet au regard des enjeux architecturaux sur les communes de Lyon et Villeurbanne,
 - l'organisation de visites de site à destination du grand public, de webinaires et conférences, la participation à des événements sur la rénovation énergétique, l'organisation de la deuxième édition de la journée climat logement énergie.
 - la participation de l'ALEC aux instances de gouvernance de la plateforme (internes à la Métropole, ou externes, ou partenaires).

3° - Animation du fonds air-bois

L'ALEC constitue la porte d'entrée pour les particuliers ayant des projets de rénovation thermique et, en particulier, pour le remplacement de leurs appareils individuels de chauffage au bois. Depuis septembre 2017, la Métropole a mis en place une aide financière aux particuliers pour le remplacement de leurs cheminées à foyer fermé non performant ou à foyer ouvert : la prime air-bois. Par ailleurs, l'ALEC a participé à la gouvernance de ce dispositif d'aides, y compris sur le plan de l'animation auprès des professionnels, des communes et du grand public selon 3 axes :

- axe 1 : gouvernance du fonds air-bois :
 - . préparation et/ou animation des comités techniques "instruction", "animation",
 - . participation aux instances de gouvernance de la Prime Air Bois
 - . participation au comité de suivi Ecoreno'v, au sein duquel la Prime Air Bois est présentée ;
- axe 2 : animation et accompagnement :
 - . les conseillers Energie orientent les habitants de la Métropole dans leur projet de remplacement de leur chauffage au bois, puis en accompagnent une partie dans leur démarche de demande d'aide et dans le suivi de leurs dossiers
 - . les communes ont été mobilisées régulièrement pour relayer le dispositif et encouragées à verser localement une prime complémentaire ;
- axe 3 : communication et sensibilisation :
 - . depuis le lancement du dispositif, 29 événements "forum bois" ont été organisés en soirée avec l'aide des communes,
 - . organisation de webconférences et participation aux webinaires régionaux inter-fonds air bois organisés par l'Ademe, la Région et l'État,
 - . les entreprises sont régulièrement informées via des mails et une newsletter trimestrielle, et visitées pour fournir conseils et documentation

4° - Développement d'actions de sensibilisation des publics métropolitains aux enjeux du cycle de l'eau

Différents projets de sensibilisation ont pu être menés sur l'année 2023 :

- organisation ou participation à 15 événements pour permettre de sensibiliser un public large (grand public et professionnels) aux thématiques du cycle de l'eau (économies d'eau et préservation de la ressource (qualité et quantité), ville perméable, pollution des eaux usées, ...),
- la thématique eau est intégrée au dispositif "appart'énergie" - volet consommation et économie : espace déployé sur les salons et autres événements, permettant de reconstituer un appartement et ses différents postes consommant de l'électricité et de l'eau. Des messages et conseils pour économiser l'eau y sont dispensés, tout en faisant le lien avec des outils disponibles via la Métropole ou Eau publique du Grand Lyon (espace personnel des abonnés en ligne permettant de paramétrer des alertes de consommations, suivi des consommations, etc.). Un quizz électronique permet de s'approprier les messages dans un cadre ludique,

- prêt de mallettes diagnostiques à des foyers en demande. Cet équipement permet d'enregistrer ses consommations (minuteur et compteur de douche) et ensuite de bénéficier de conseils pour estimer les gains potentiels en termes d'économie d'eau. Ces prêts se font via l'ALEC ou via des associations partenaires sur le territoire (développement de ces partenariats en 2023),

- 6 séances de sensibilisation et de formation aux économies d'eau auprès des acteurs sociaux. Cela a permis de former 50 professionnels en 2023,

II – PROGRAMME SYNTHÉTIQUE ANNÉE 2024

Le programme détaillé est annexé à chacune des 4 conventions.

1° - Programme général d'activités

Parmi les nouvelles missions et les évolutions proposées en 2024 sont présentées ci-après les principales :

- **Communication et événementiel** : objectif de 70 visites par jour du site internet, 6 communiqués de presse, 10 000 abonnés tous réseaux sociaux confondus, 4 newsletters ALEC trimestrielles à destination des professionnels, 11 newsletters « Espace conseil » mensuelles à destination du grand public avec 50 000 contacts l'ayant ouvert, 800 personnes sensibilisées lors d'événements en visio sur 15 événements, 6000 personnes sensibilisées sur 80 événements en présentiel, poursuite du développement des podcasts, e-mailing spécifiques...
- **Accompagner les usages et les pratiques** :
 - o **1. Sensibilisation** : 5 visites de sites incluant l'élaboration de fiches de sites en amont, Environ 15 actions de sensibilisation (ateliers, conférences, webinaires...), 2 salons (dont Primevère)
 - o **2. Éducation à l'école et dans les collèges** : Saison 2023-2024 : 16 classes dont 13 animées par l'ALEC les autres par HESPUL, et 2 collèges (objectif SDE 5) ; Saison 2024-2025 : 20 classes dont 14 accompagnées par l'ALEC et 6 collèges dont 4 accompagnés par l'ALEC. Les objectifs affichés pour les collèges n'ont pas encore été tenus.
 - o **3. Déclics** - mobiliser les envies d'agir des ménages dans leurs sphères privées : édition 2023-2024 : 140 foyers actifs soit 20 équipes. Edition 2024-2025 : mêmes objectifs avec 150 foyers actifs
 - o **4. Nouvelles actions de mobilisation citoyenne** : poursuivre l'action « haut potentiel d'économies d'énergie » sur Saint-Didier-au-mont-d'Or et une deuxième commune
 - o **5. Bureaux à énergie positive** : 6 nouvelles équipes en 2024 – dernière année
 - o **6. Encapaciter les ambassadeurs du changement**, en lien avec Anciela : 3 formations climat et accompagnement individuel des ambassadeurs ;
- **Informé, Conseiller, Orienter** : 11 050 actes d'informations (actes 1 du SARE), 760 actes de conseils personnalisés (actes 2 du SARE) ;
- **Accompagner les acteurs publics** : appui à la prime éco-chaleur, finalisation du programme CHARME, animation de 2 groupes de travail énergie et patrimoine, mobilisation de 10 communes pour leur plan climat communaux, accompagnement renforcé de 2 communes sur Climat Pratic (objectifs non tenus jusqu'à présent – dernière année)

2° - Appui à la rénovation énergétique de l'habitat - Ecoréno'v

La Métropole augmente légèrement son aide financière à l'ALEC en 2024. Cependant, cette hausse ne répond pas à la demande de subvention initiale. Aussi, la subvention votée ne permettra pas de couvrir l'intégralité de la hausse d'activité de l'ALEC constatée en 2023, notamment en logements collectifs. Un recalibrage et une priorisation des actions d'éco-rénovation de l'habitat sont à prévoir. Le programme d'actions 2024 de l'ALEC vise à :

- répondre à une partie des demandes croissantes d'accompagnement de nouvelles copropriétés et des propriétaires de maisons individuelles et répondre ainsi aux objectifs SDE,
- poursuivre l'accueil / conseils de premier niveau,
- poursuivre l'instruction technique des dossiers du parc social pour répondre aux objectifs SDE,
- poursuivre les actions dédiées à l'événementiel et à la communication,
- poursuivre les actions d'animation de la filière professionnelle : bureaux d'études, architectes, les artisans et groupements d'entreprises, banques, etc.
- participer aux instances de gouvernance de la plateforme,
- participer aux réflexions et à l'évolution des interventions en ce qui concerne Ecoréno'v et sur la mise en place du service public de la performance énergétique de l'habitat en 2025.

3° - Animation du fonds air-bois

L'interdiction des foyers ouverts devrait contribuer à maintenir un nombre élevé de demandes en 2024. Bien que l'ALEC ne réalise pas l'instruction des dossiers à proprement dit, ses agents jouent un rôle d'intermédiaire pour prêt d'un quart du total des dossiers et le temps consacré au conseil et d'accompagnement des particuliers restera élevé pour cette dernière année.

L'ALEC propose de compléter le dispositif de communication et d'animation de la Métropole de Lyon par un travail de proximité avec les communes, les chambres consulaires et les 2 fédérations d'artisans mais aussi les vendeurs de matériel. En effet, le rôle prescripteur des artisans chauffagistes et ramoneurs, des vendeurs de bois énergie, des grandes surfaces de bricolage et des mairies est incontournable. L'ALEC priorisera certaines communes rattachées aux Conférences territoriales des maires qui représentent les bassins de vie les plus équipés en chauffage au bois.

Une dynamique forte peut être générée par les actions suivantes :

- Actions de communication et de sensibilisation auprès des professionnels du bois énergie (installateurs, vendeurs de matériels et de combustibles, ramoneurs...) : diffusion d'informations (plaquettes, affiches, autocollants...), organisation d'ateliers, relais vers des formations, séances collectives d'information. Une communication spécifique de la Métropole autour de la dernière année du dispositif sera relayée sur le terrain par l'ALEC.
- Actions de communication et de sensibilisation des professionnels de l'immobilier, un certificat de conformité de l'installation de chauffage au bois devant être inscrit dans le diagnostic technique lors d'une vente immobilière depuis le 1er avril 2023
- Actions de communication et de sensibilisation auprès des communes : diffusion d'informations (plaquettes, affiches, fiches de sites...), rendez-vous en mairies, promotion de la prime sur des marchés. Les communes les plus concernées recevront un bilan personnalisé du dispositif sur leur territoire (volume et emplacement) pour valorisation auprès de la population et pour les challenger avant l'arrêt du dispositif.
- Actions de communication et sensibilisation auprès des particuliers : diffusion d'informations (plaquettes, site Internet...), organisation de visites de site, d'ateliers pratiques, de soirées d'information...

Il s'agit aussi d'apporter un accompagnement technique aux particuliers dans leur projet de renouvellement de matériel puis dans leur utilisation : choix du combustible, pratiques de combustion.

Ce programme fait suite au travail déjà engagé au cours des 5 dernières années.

4° - Sensibilisation aux enjeux du cycle de l'eau

Quatre axes constituent le programme d'actions 2024 :

- axe 1 : communication et événementiel,
- axe 2 : accompagner les usages et les pratiques,
- axe 3 : accompagner les projets et les réalisations des particuliers et des copropriétés,
- Axe 4 : accompagner les stratégies et les réalisations du maître d'ouvrage

Pour répondre aux enjeux de préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau, il a été choisi de poursuivre l'élargissement des thématiques abordées à l'ensemble des enjeux du cycle de l'eau (écogestes, réduction des pollutions, gestion des eaux pluviales et ville perméable, ...). Cette sensibilisation se fera, entre autre, par le biais :

- d'animations sur le terrain (salons, conférences, foire, ateliers, ;;) pour sensibiliser le grand public et les professionnels,
- Utiliser les canaux de l'ALEC pour approcher les copropriétés : utiliser les opportunités d'un projet de rénovation énergétique pour évoquer les sujets de l'eau,
- poursuivre les sessions de formation des travailleurs sociaux aux ecogestes et rappel de l'existence du Fonds Solidarité Logement eau (FSL) pour les foyers en difficulté pour le paiement de leur facture d'eau. Il semble également intéressant d'évoquer le sujet des polluants dans les eaux usées via les produits ménagers (pictogrammes et produits fait maison),
- poursuite des prêts de mallettes diagnostiques aux foyers demandeurs. Des actions pour consolider les partenariats existants et aider les associations de proximité à développer le prêt de ces mallettes seront mises en place en 2023 par l'ALEC.